



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES EN DATE DU 14 JUN 2013

Cette C.A.P. était présidée par Monsieur Yves Le Nozahic de la DRH, adjoint au sous –directeur.

Point N°1:

Titularisations de travailleurs handicapés recrutés en application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
Deux dossiers avis favorables. Un troisième dossier fait l'objet d'une prolongation de stage.
(Contacter les élus pour précisions individuelles)

Point n° 2 : Examen des demandes d'intégration dans le corps des SAMAS

4 dossiers soumis, 4 dossiers acceptés
(Contacter les élus pour précisions individuelles)

Point n° 3 : Examen des demandes de prise en charge dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales

3 dossiers soumis, 3 dossiers acceptés
(Contacter les élus pour précisions individuelles)

Point n° 4 : Titularisation des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales. Les titularisations sont acceptées et prendront effet au 1^{er} janvier 2013.

(Contacter les élus pour précisions individuelles)

Point n° 5 : Point sur les suites de la CAP mutation du 23 mai 2013

(Contacter les élus pour précisions individuelles)

Point n° 6 : Examen du projet de liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2013.

Au titre de 2013, 84 postes sont ouverts à la promotion, dont 42 pour l'examen professionnel et 42 pour la liste d'aptitude.

3367 agents de catégorie C en activité au 31/12/12 remplissant les conditions de promotion en catégorie B (9 ans dans un poste de catégorie C). Le nombre de promotions possibles a été calculé sur la base de ce chiffre.

Le mode de calcul est le suivant : tout d'abord 5% de ce chiffre sont extraits puis on extrait 50% de ces 5%, ce qui nous donne 84 promotions possibles réparties à égalité entre la Liste d'aptitude (soumise à la CAP) et l'examen professionnel à venir. Il y avait donc 42 postes à attribuer lors de l'examen de cette liste d'aptitude.

42 postes ! Chiffre toujours plus ridicule et dérisoire d'année en année. Protestation et indignation des élus du personnel ont été renouvelées et sont comme d'habitude restées sans effet. De plus en plus de régions et de services ne sont pas servis en droit à promotion. Même des régions comme l'Île de France se voient cette année attribuer un seul poste en Cohésion sociale alors qu'elles ont des centaines de promouvables. ! « Les petites régions » sont souvent oubliées plusieurs années de suite et si le ratio retenu leur était vraiment appliqué, elles ne seraient jamais servies !

Dans ce contexte de maltraitance pour la catégorie « C », il est impossible ne serait-ce que de discuter d'un dossier qui ne figure pas dans les choix des directions locales. L'administration refuse même souvent d'évoquer un dossier proposé par une direction si ce dossier est classé trop loin des 2 ou 3 premières positions.

Même les mentions attribuées par la CAP font l'objet d'un marchandage qui devient indécent et surtout dérisoire : « évoqué », « signalé » ou « très signalé » n'ont aucune importance il faut se le dire. Les remises en cause d'une année sur l'autre de leurs rangs de classement par les directions elles-mêmes sont monnaie courante. Et si vous n'avez pas un dossier 5 étoiles avec des appréciations d'un niveau d'éloge hors du commun y compris si vous assurez des tâches largement du niveau de la catégorie B depuis des années, si vous n'êtes pas AAP1, si vous êtes trop discrets, si vous ne vous faites pas remarquer, si vous vous contentez de faire tout simplement votre travail du mieux qu'il puisse se faire, vous ne serez jamais promu !

Sachez-le : vos élus en CAP sont dans l'impossibilité absolue de pouvoir influencer sur les choix des directions. Exigez de vos chefs et directeurs d'être classés : vous le méritez toutes et tous ! Surtout demandez- leur de déployer des trésors de talent littéraire dans la rédaction des appréciations vous concernant.

Et puis peut-être peut-on espérer que nous allons tous ensemble, nous autres fonctionnaires, prendre conscience que notre salut à tous ne réside que dans nos capacités à nous mobiliser pour défendre nos droits statutaires et la Fonction publique de l'Etat !

Les AAP1 qui sont au 7^e échelon depuis 4 années au moins seront promus au 8^e échelon ; (texte à paraître prochainement en juillet).

Jusque là, cet échelon était considéré comme un grade supplémentaire qui ne disait pas son nom auquel tous les AAP1 ne pouvaient pas prétendre et qui entraînait donc dans les restrictions de promotions (au moins 2 ans entre 2 promotions).

Avis favorable pour le tableau suivant avec les réserves d'usage et sauf erreurs ou omissions

Les régions non mentionnées dans ces tableaux sont les régions qui n'ont pas été servies en droit à promotion.

Secteur Santé

Administration Centrale

CABINET SANTE	VARTIN Marie-Claude
DICOM	DEQUIVRE Noëlle
DRH	ERAULT-ROIG Esther

Services déconcentrés

ARS

ARS ALSACE	DOUVIER ZAHNER Josiane
ARS BASSE NORMANDIE	DELETTRE Françoise
ARS BRETAGNE	HINAUX Mireille
ARS CORSE	PANTALACCI Martine
ARS LORRAINE	HATTON Marie-Claude
ARS PACA	PARDIGON Martine
ARS NORD PAS DE CALAIS	CAILLETZ Didier
ARS PAYS-DE-LA-LOIRE	ROGET Françoise
ARS POITOU-CHARENTES	LACOMBE Anouck
ARS RHONE-ALPES	MARTINEZ Laurence
ARS GUADELOUPE	BONBON Brigitte

Cohésion Sociale

DRJSCS ALSACE	KALMS Clarisse
DRJSCS BASSE NORMANDIE	<i>ARBITRAGE ministériel</i>
DRJSCS CHAMPAGNE-ARDENNE	NORMAND Régine
DRJSCS FRANCHE COMTE	PRETRE Anne
DRJSCS HAUTE NORMANDIE	SIX Corinne
DRJSCS ILE-DE-France	MARTIN Patricia
DRJSCS LANGUEDOC ROUSSILLON	RIU-BROCHU Martine
DRJSCS PACA	ABTOUCHE Chantal
DRJSCS POITOU CHARENTES	GARDIEN Rose-Marie
DJSCS MARTINIQUE	CHARLEBOIS Fauvette

Etablissements

INJS CHAMBERY	REY Anne-lise
---------------	---------------

Secteur Travail

Administration centrale

DAGEMO	CHEDEBOIS Véronique
--------	---------------------

Services territoriaux

AQUITAINE	CLAVE-DUPOURQUE Jeannine Michèle
BOURGOGNE	MANDOUX Danièle
BRETAGNE	LE CAM Anne-Marie
CENTRE	GALLARDO Martine
ILE DE FRANCE	MUSSARD Ginette ARDUINI Evelyne
LANGUEDOC ROUSSILLON	CHALANCON Dalila
LORRAINE	PIERRE Andrée

MIDI PYRENEES	KAUFFER Joelle
NORD PAS DE CALAIS	SPECQ Marie Laure
BASSE NORMANDIE	MASSON Anne Marie
PAYS DE LA LOIRE	PERIGOIS Marie Claire
POITOU CHARENTE	DUPIN Dominique
PROVENCE ALPES COTES D'AZUR	CAMPAGNAT Anna Marie
RHONE ALPES	BERTUZZI Marie José
LA REUNION	GAUDENS Ginette

Des mentions « très signalé » « signalé » et « évoqué » qui n'ont aucun caractère officiel mais destinées à attirer l'attention sont attribuées à certains dossiers. Nous ne les signalons pas dans ce compte-rendu justement en raison de leur caractère non officiel, mais vous pouvez contacter vos élus pour toute information que vous souhaitez.

Point n° 7 : Examen d'un recours indemnitaire. Suite au partage des votes entre représentants de l'administration et du personnel, le recours sera soumis à l'arbitrage Ministériel

Point n° 8 : Information sur la situation d'un agent de la poste. Refus d'un directeur département de l'intégration d'un agent de la poste

Pour toute information complémentaire ou précision, contactez vos élus CGT

Titulaires :

Classe exceptionnelle

Catherine MERLE – DDCSPP de l'Allier

catherine.merle@allier.gouv.fr

04.70.48.35.31

Yolande Baudet

yolande.baudet@sante.gouv.fr

01 40 56 47 80

Classe supérieure

Christian DOPLAT – DRJSCS Auvergne

christian.doplat@drjscs.gouv.fr

04 73 34 99 76

Jean Marc Thiollet

Classe normale

Jean-Pierre BLOIS

jean-pierre.blois@ars.sante.fr

05.57.01.46.05

Suppléant

Béatrice CLOUTIER – UT DIRECCTE 92

Beatrice.cloutier@directe.gouv.fr